

Conseil d'école du 1^{er} trimestre
Mardi 09 novembre 2021

Présents :

Mme Corine Briquet, conseillère municipale, chargée des affaires scolaires (maternelle)

Mme Nathalie Martinet, directrice ALAE, Mme Nadine Pujol, responsable cantine

Enseignantes : Mme Maryse Proença,
Mme Nathalie Abella Arago,
Mme Viviane Wurmser

Représentants des parents d'élèves :
Mme Mathilde PRUVOST
Mme Nathalie DARROUX

Excusés : Mr Christian Leclerc, DSDEN, Mr Stéphane Respaud, inspecteur de l'éducation nationale,
M. Pascal Delcouderc, adjoint municipal,

1) Rôle et attributions du Conseil d'école.

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° Le directeur de l'école, président ;

2° Deux élus :

- Le maire ou son représentant ;
- Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal;

3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,

6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Les catégories de personnes ayant voix délibérative :

1- la représentation des personnels enseignants

- **Le directeur de l'école même déchargé totalement;**
- **L'enseignant prenant en charge la classe du directeur déchargé totalement** ou partiellement
- L'ensemble des maîtres exerçant à temps complet ou partiel sur l'année scolaire au sein d'une école
- Les maîtres remplaçants : les ZIL votent au conseil de l'école auquel ils sont rattachés sous la réserve qu'ils n'effectuent pas un remplacement sur une autre école à la date de la réunion du conseil d'école ;
- Les personnels brigades votent au sein de l'école où ils effectuent le remplacement au moment de la réunion du conseil de l'école ;

2- la représentation de la commune

Si la commune dispose de la compétence « fonctionnement des écoles », elle a deux sièges et donc deux voix. L'un dévolu à l'exécutif de la commune (le maire ou son représentant), l'autre destiné à assurer une représentation de l'organe délibérant de la commune (conseil municipal).

3- la représentation des parents d'élèves

Seuls les parents élus titulaires votent.

« **En cas d'empêchement provisoire ou de démission d'un membre titulaire, il est fait appel aux suppléants dans l'ordre de la liste. Les suppléants** peuvent assister aux séances du conseil d'école sans pouvoir prendre part aux débats. Ils **n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent** ».

Rôle du conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités de ses délibérations.

Sur notre école, le compte rendu du conseil d'école est envoyé pour relecture et validation aux membres de la mairie et aux représentants des parents d'élèves. Une fois validé et/ou modifié par les différents protagonistes, le compte rendu est diffusé par voie numérique à l'ensemble des parents. Le procès-verbal du conseil de classe doit être envoyé à l'inspecteur avant un délai de 7 jours. Pour cette raison, le retour après relecture doit se faire rapidement.

2) Lecture, modification et vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de chaque école publique est voté lors du premier conseil d'école sur proposition de la directrice. Puis, il est affiché dans l'école et remis aux parents d'élèves.

Relecture du règlement intérieur et proposition de modifications :

- Page 1 :
 - o Dans la rubrique I) admission, ajout que les parents doivent fournir le certificat d'inscription délivré par la mairie
 - o En cas de divorce, ou de séparation des parents, **ees les formalités d'inscription et de radiation** sont accomplies **par le représentant légal de l'enfant ou les deux parents en cas de garde conjointe par toute personne exerçant l'autorité parentale.**
 - o Déplacement du paragraphe sur la discrimination
- Page 3 : dans le paragraphe usage des locaux : ajout des mentions :
- **L'interdiction de fumer et de vapoter est étendue à tous les locaux fermés et ouverts des écoles, aux espaces non couverts y compris en dehors de la fréquentation des élèves.**
- **En cas d'application du plan Vigipirate, les parents ne rentrent pas dans l'enceinte de l'école.**

Ensuite le règlement a été adopté à l'unanimité.

Organisation du temps scolaire 1er degré pour la rentrée scolaire 2022

Tous les 3 ans, les procédures consultatives règlementaires sur l'organisation du temps scolaire doivent être renouvelées localement. Ces procédures permettront soit de renouveler l'organisation de la semaine telle qu'elle existe déjà, soit de modifier la répartition hebdomadaire des 24 heures de l'enseignement obligatoire. Ni la mairie, ni les représentants des parents d'élèves n'étaient porteurs de demande de modifications de l'organisation du temps scolaire.

De plus, si une modification était souhaitée, il faut qu'il y ait une demande conjointe des deux écoles de la commune. Or, lors de leur conseil d'école, l'école élémentaire a fait part de sa volonté de maintenir l'organisation actuelle. Un changement sera peut-être étudié quand le groupe scolaire sera terminé.

Une charte informatique a été signée par les utilisateurs de l'internet, des réseaux et des services multimédias de l'école. Un accès à un espace de publication en ligne (blog, site Internet) est donné aux parents. Un document sera proposé aux parents par lequel ils s'engageront à en faire un usage éthique et légal. Cet élément sera intégré au règlement intérieur l'année prochaine.

3) Effectifs actuels, présentation de l'équipe,

Cette année, l'école compte 78 élèves :

- 24 Petites Sections
- 28 Moyennes Sections

- 26 Grandes Sections

Notre école est constituée de 3 classes : l'effectif par classe plus important que les années précédentes est lié à une fermeture de classe.

Classe 1 de Maryse Proenca déchargée 12 jours fractionnables dans l'année, c'est une classe de Grande Section

Les jours de décharge sont les suivants : il s'agit de jeudis après-midi de 13h40 à 16h05 et quelques mercredis matins :

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER
Jeudi 9 Jeudi 23	Jeudi 7 Jeudi 21	Mercredi 24 Jeudi 25	Jeudi 2 Mercredi 8 Jeudi 9 Jeudi 16	Mercredi 5 Jeudi 6 Jeudi 13 Jeudi 27
FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Jeudi 10 Mercredi 16 Jeudi 17	Jeudi 10 Jeudi 24	Jeudi 7 Jeudi 21	Jeudi 19	Jeudi 2, Jeudi 16 et 30 mercredi 6 juillet

Classe 2 de Nathalie Abella-Arago à plein temps, c'est une classe de Petite Section

Classe 3 d'Isabelle Guillemain à 50 % et complétée par Viviane Wurmser. Viviane gère cette classe le lundi et le mardi et un mercredi sur deux. Isabelle travaille le jeudi et le vendredi et un mercredi sur deux. C'est une classe de Moyens.

Viviane assure également les jours de décharge de direction.

Les ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) tourneront sur trois classes : Sandrine Randé, Myriam Olivier et Sandrine Ruiz. Les changements de classe pour ces agents se produiront en décembre et en mars (au bout de 12 semaines).

Nous accueillerons également un **Service Civique** sur l'école pendant toute l'année scolaire : Océane Delage. Elle changera toutes les semaines de classe. Son rôle sera de favoriser la liaison entre le temps ALAE et le temps de l'école et de contribuer aux activités éducatives pédagogiques et citoyennes de l'école. Elle agira sous la responsabilité de l'enseignante de la classe.

Effectifs prévisionnels :

D'après les informations actuelles, on peut envisager entre 16 et 21 inscriptions de petite section pour la rentrée 2022 :

- 9 enfants de la crèche,
- 7 enfants des nounous,
- 5 enfants sont nés sur la commune mais n'apparaissent dans aucune des structures (soit ont déménagé soit gardé par la famille)

Une Petite Section déménagera en décembre, il devrait donc y avoir 23 Moyennes Sections et 28 Grandes Sections l'année prochaine soit un effectif entre 67 et 72 élèves pour l'année prochaine.

4) Bilan rentrée

- La **structure des classes** a été modifiée juste avant la rentrée. Nous avons constitué 3 classes de double niveau. Nous espérions pouvoir considérer, pour le protocole sanitaire, que les 3 classes formaient un seul et même groupe. Nous aurions pu ainsi permettre à l'ensemble de l'école d'avoir des récréations communes et nous aurions évité d'exclure une classe du fonctionnement du reste de l'école. L'inspecteur de l'éducation nationale a invalidé cette organisation car c'était prendre le risque de fermer entièrement l'école au premier cas positif. Il a donc fallu trouver une solution pour avoir 2 groupes distincts tout en évitant d'exclure, toute l'année, les mêmes enfants des projets collectifs. Nous avons pris la décision de faire tourner la classe qui fonctionnerait seule d'une période sur l'autre.

Afin d'éviter que les enfants d'une classe d'âge soient séparés toute l'année par l'application du protocole et pour faciliter l'organisation des temps de repos et du temps périscolaire et pour garder une cohérence d'organisation sur ces deux temps, nous avons dû constituer des classes de simple niveau. En effet, nous avons un seul dortoir et il était compliqué d'éviter le brassage des groupes avec deux groupes de Petits dans différentes classes.

- Pour la première période, les classes 1 et 3 ont fonctionné ensemble et la classe 2 est restée isolée. Cette organisation allait dans le sens des besoins des Petits. Ils ne sont pas habitués au bruit de l'école. Ils ont bénéficié de la cour de récréation pour eux seuls et ont mangé seuls au premier service de la cantine.

Le jour de la rentrée :

- Les parents des élèves de Grande Section et de Moyenne Section ont pu accompagner leur enfants jusqu'à la classe pendant 2 jours grâce à la présence et à l'aide de Mme Briquet
- Les enfants de Petite Section ont été accueillis sur une seule classe. Pour le jour de la rentrée, un accueil échelonné des parents des élèves de Petite Section a été organisé juste avant la rentrée pour éviter que les jeunes enfants passent un long moment à attendre devant l'école avant de rentrer. Les parents d'élèves de Petite Section ont pu accompagner les enfants jusque dans leur classe pendant une semaine. La proximité du portail et de l'entrée de la classe et la présence d'une stagiaire ou d'un service civique sur la classe a permis d'assurer cet accueil sans la présence supplémentaire du personnel mairie

Cette année, il n'y a pas eu de restriction du nombre de personnes dans la classe, les deux parents ont pu accompagner leur enfant dans la classe.

Encore une fois, les parents ont été compréhensifs et patients, les consignes ont été bien suivies et la rentrée s'est passée, malgré tout, dans une ambiance sereine. Il n'y a pas eu trop de pleurs. Sans doute que les visites de l'école avant la rentrée ont contribué à tranquilliser les enfants de petite section et les nouveaux parents.

L'équipe enseignante remercie la municipalité, sans qui, cette organisation n'aurait pas été possible.

L'écart de temps entre la rentrée de Petites sections et celle des Moyens et des Grands a été suffisant et a été respectée même s'il a fallu organiser au dernier moment un créneau supplémentaire pour les parents qui n'avaient pas pu s'inscrire dans les premiers créneaux et qui avaient des impératifs professionnels.

L'accueil des élèves de petite section en seconde partie de matinée a permis également que la première matinée à l'école soit moins longue et donc moins pénible pour les plus jeunes.

Le bilan de cette organisation est donc plutôt positif : les enfants ont pu faire leur rentrée sereinement et en toute sécurité, même si des améliorations pourront être apportées. L'accueil de tous les élèves de Petite Section sur une même classe a obligé à étaler l'accueil sur un temps plus long que si l'accueil avait été réparti sur deux classes. Le dernier créneau s'est avéré trop tardif pour un certain nombre de parents.

5) Protocole sanitaire :

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour l'année scolaire, une graduation comportant quatre niveaux :

- **niveau 1 / niveau vert**
- **niveau 2 / niveau jaune**
- **niveau 3 / niveau orange**
- **niveau 4 / niveau rouge**

La situation épidémique nous a permis de nous situer au niveau 2 pour la rentrée.

En septembre, un accueil simultané à deux portails différents a été mis en place. Ce qui a permis la constitution de deux groupes qui ne se croisent jamais (ni sur le temps scolaire, ni sur le temps ALAE). Les enfants qui sont rentrés par le portail principal n'ont plus eu l'obligation d'appliquer du gel hydro alcoolique, ils se sont lavés les mains en passant aux toilettes avant d'aller en classe.

L'organisation de l'accueil à deux portails pour éviter le brassage des groupes est contraignante et se fait à flux tendu. Dès qu'il y a quelqu'un d'absent cela coince. La classe 2 a pu assurer l'accueil des enfants grâce à la présence d'un adulte supplémentaire (service civique ou stagiaire).

- A la cantine, les enfants ont été installés tous les jours à la même place, par classe.
- Pour l'accueil ALAE du matin et du soir, la séparation des deux groupes a été respectée.

Depuis **lundi 11 octobre 2021**, le protocole en vigueur dans les écoles du département est **de niveau 1**. Les principales évolutions sont les suivantes :

- Le port du masque demeure obligatoire pour les enseignants, AESH, ATSEM, services civiques et toute personne âgée de plus de 12 ans qui entrerait dans l'école.
- **La limitation du brassage n'est plus obligatoire. Des échanges de service entre enseignants ou des décroissements peuvent être organisés.**
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de porte) est réalisé selon les modalités suivantes : **au moins une fois par jour**. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, **a minima, après chaque service**.
- **Durant la pause méridienne**, les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à **rechercher la plus grande distanciation. La stabilité des groupes n'est plus obligatoire** (précédemment, au niveau 2, les élèves du 1er degré déjeunaient tous les jours à la même place)
- **Il n'y a plus de restrictions à l'exercice des activités physiques et sportives (en intérieur et en extérieur).**

La mesure consistant à fermer une classe lors de l'apparition d'un cas positif à la COVID-19 parmi les élèves reste en vigueur dans notre département.

Suite à cette évolution, nous avons pris la décision d'accueillir l'ensemble des enfants par le même portail, de mettre en place des récréations communes et de rétablir les échanges de service.

Depuis le lundi 8 novembre :

- les élèves des 3 classes rentreront à 8h40 par le portail principal et iront tous se laver les mains avant d'aller en classe. L'application du gel hydro alcoolique sera donc suspendue.
- Les élèves qui rentrent manger chez eux sortiront à 11h50 par le même portail que depuis le début de l'année : Portail ALAE pour les enfants de la classe de Nathalie et le portail principal pour les élèves de la classe 3 (Isabelle et Viviane) et la classe 1 (Maryse)
- à 16h05, la sortie se fera aux portails habituels en fonction de la classe.

[Depuis le conseil d'école la situation a évolué et nous avons repris l'organisation de la première période]

6) Projets en cours et à venir

a) Projet d'école

Dans chaque école, un projet d'école est élaboré avec les représentants de la communauté éducative. Le projet est adopté, pour une durée comprise entre trois et cinq ans par le conseil d'école sur proposition de l'équipe pédagogique de l'école pour ce qui concerne sa partie pédagogique. Le projet d'école définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints.

Le projet d'école que nous avons rédigé aurait dû être renouvelé cette année mais l'IEN nous a informé par mail le 15 octobre que les projets des écoles ne seront pas à réécrire cette année. Il s'agira simplement de produire un avenant.

b) Projets de la période passée :

- **Projet du loup qui voyage dans le monde** : Portugal pour la période 1 pour les 3 classes
- En lien avec la sensibilisation au recyclage, les enfants ont participé à l'action « **nettoyons la nature** ». Ils ont récolté des déchets aux alentours de l'école.
- Sortie au Musée « Cap al Campestre » au Lherm pour les **vendanges** pour les Grandes Sections le 19 octobre. Des entrées gratuites ont été distribuées aux enfants pour qu'ils puissent y retourner avec leurs parents.
- **Sortie pour fabriquer du jus de pomme** au Musée « Cap al Campestre » au Lherm également pour le 9 novembre.
- **Présentation de danses par les petits en salle de motricité aux grands et aux moyens**

c) Projets de la période à venir :

- **Projet du loup qui voyage dans le monde** au Pérou pour la période 2 (semaine du 22 au 26 novembre) pour les 3 classes. Reprise du goûter collectif si possible.
- **Le thème de travail de la période 2** sera « le rêve de Mia » pour les grands et les moyens et pour les petits puis « la nuit de l'étoile d'or ».
- **Festivités de Noël** :
 - o Les enfants de l'école assisteront au spectacle de Noël offert par la mairie le 7 Décembre.
 - o Organisation de la chorale et du goûter :

Le 14 décembre : répétition devant les enfants de la crèche et les nounous

Le 15 décembre : représentation générale. En fonction du protocole sanitaire en vigueur à ce moment-là, les parents pourront ou pas être invités à y assister. Une information, une semaine avant la chorale sera envoyée aux parents. Si la représentation publique est possible, il leur faudra sans doute présenter un pass sanitaire.

Les autres années, un goûter était offert par la mairie aux enfants et à leurs parents. Nous informerons dès que possible les parents sur le maintien ou non de ce moment festif.

Le père Noël passera déposer les cadeaux pendant que les enfants seront à la salle des fêtes.

Le lundi et le jeudi de la dernière semaine de la période, un décroisement sera organisé sur le thème de Noël.

Un ou deux ateliers différents seront proposés dans chaque classe. Chaque classe sera partagée en 3 groupes. Les enfants tourneront sur les différents ateliers avec les groupes des autres classes.
- Un **décroisement langue** devrait avoir lieu en janvier pour favoriser l'ouverture culturelle des enfants.
- **Le Projet passerelle avec la Crèche et les nounous** : les Rencontres avec la crèche et assistantes maternelles et Petite Section ont été planifiées et devrait se réaliser. La première rencontre est prévue le 16 Novembre
- Pas de rencontre de la classe 2 et la classe de M. Jambro cette année
- Les dates des **rencontres CP et Grande Section** n'ont pas encore été fixées. Nous verrons si les conditions sanitaires nous permettront de les mettre en place.
- Les élèves de Grande Section participeront au **concours des Incorruptibles** : une série de livres sont lus en classe puis voyagent dans les familles. Cette transmission sera plus longue cette année car il faut laisser le livre un temps à l'école avant de le transmettre à un nouvel élève (destruction du virus). Une fois tous les livres lus, les enfants éliront leur livre préféré et les résultats seront remontés au niveau national. Le livre préféré par toutes les classes participant à ce concours sera alors désigné. Ce projet favorise la relation école-parents et le développement du goût de la lecture. Ce projet devrait se finaliser par une mise en voix ou en corps de l'œuvre choisie par les enfants.

- Enfin, les grands de l'école participeront également au projet des « **bâtisseurs de possible** ». Ils seront amenés par leur enseignante à réfléchir et à s'investir pour réaliser des projets pour améliorer leur épanouissement et leur cadre de vie à l'école.
- **Rencontre intergénérationnelle** entre les enfants de Grande Section et l'EHPAD, a été adaptée en correspondances et échanges de différents objets et messages. Nous enverrons des photos des enfants de l'école à l'EHPAD pour fabriquer l'arbre des photos à la maison de retraite... les Echanges avec la maison de retraite d'abord à distance se feront, nous l'espérons, en présentiel à partir de janvier

7) Sécurité à l'école : présentation du PPMS

L'école doit se conformer à des exigences émanant du Ministère de l'Education Nationale en termes de sécurité ; Nous devons réaliser au minimum :

- o 2 PPMS (procédures de mise en sécurité) dont, un, portant sur une situation d'attentat-intrusion. Cet exercice a eu lieu le 21 octobre. Un autre doit être un PPMS de risques Naturels et Technologiques.

Ces exercices nous permettent de voir ce qui fonctionne bien et ce qui nécessite une amélioration. Les actions à court terme et à long terme seront programmées. La mise en sûreté des élèves et des personnels des écoles s'intègre dans le plan communal de sauvegarde. Tous les ans, Nous élaborons, en liaison avec la municipalité, un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs. Une réunion avec le personnel de la mairie en charge de la sécurité et la directrice a eu lieu en Octobre pour étudier les points à améliorer et faire un Bilan des améliorations effectuées. Par le biais du cahier de liaison, une information sera transmise aux parents des Petites Sections par rapport au PPMS

- o 3 exercices incendie au cours de l'année. Le premier a été réalisé à la fin du mois de septembre (23 septembre), le dernier exercice doit être un exercice sur le temps de sieste.

Ce dernier exercice se travaille en amont : nous ferons deux exercices hors temps de sieste avant de déclencher une alerte pendant le temps de sieste. On expliquera aux enfants qu'une alerte incendie peut être déclenché pendant qu'ils sont au dortoir.

- o Lors du premier exercice, nous installerons les enfants au dortoir, nous leur enlèverons les chaussures, nous les coucherons, nous ferons écouter le son de l'alerte incendie et nous simulerons une évacuation (sans remettre les chaussures) jusqu'au portail pour qu'ils connaissent le chemin le plus rapide.
- o Une nouvelle expérience sera renouvelée un autre matin (si météo favorable) mais cette fois c'est la mairie qui déclenchera l'alerte.
- o Puis un dernier exercice aura lieu sur un temps réel de sieste. Il sera déclenché de façon inopinée en fin de sieste (vers 14h30) un jour où la météo sera favorable, si possible en fin de semaine.

Entrée dans les locaux pendant le temps scolaire : Seuls bénéficient d'un droit d'accès permanent aux enceintes scolaires : les personnels, les élèves pendant le temps scolaire, le maire, les autorités académiques, le délégué départemental de l'éducation nationale. Toute autre personne ne peut pénétrer dans l'enceinte scolaire qu'avec l'autorisation expresse de la directrice ou sur convocation ou invitation de ce dernier.

Une enseignante fait remonter un problème concernant la sécurité : quand toutes les ATSEM sont absentes en même temps (grève, convocation à des réunions...) les enseignantes se retrouvent seules avec leurs élèves. S'il y a un problème avec un élève (malaise, problème de propreté...), il est impossible de gérer le problème tout en maintenant la surveillance de l'ensemble des élèves. Il faudrait qu'il y ait toujours sur l'école au moins une personne joignable qui pourrait venir en soutien en cas d'urgence.

Les Registres de l'école :

- Chaque école possède un registre de sécurité. Celui-ci, scrupuleusement tenu à jour, doit rester à la disposition de la commission de sécurité. Il est communiqué au conseil d'école. Il est signé par la

commission de sécurité à chaque passage, périodique ou sollicité, les exercices de sécurité y sont consignés.

- La directrice est tenue de signaler tout incident majeur (atteinte aux biens ou aux personnes) ou tout danger grave et imminent pour les personnels au cabinet du directeur académique des services de l'éducation nationale à l'aide de l'imprimé prévu à cet effet. Elle doit également renseigner le « registre de signalement d'un danger grave et imminent pour les personnels ». Ce document peut être renseigné par un agent ou par un membre du comité hygiène et sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
- Dans chaque école existe également un registre « hygiène et sécurité » pouvant être renseigné par tout membre de la communauté éducative.

8) Finances : coopérative scolaire et budget de fonctionnement (Mairie).

- La mairie :

Un budget a été alloué par la mairie pour l'année en 2021 :

- o Il est de l'ordre de 30 euros par enfant.
- o Pour le bon fonctionnement de l'école, la mairie attribue également une dotation de feuilles, s'occupe de l'entretien de la photocopieuse et fournit l'encre.
- o Elle offre le spectacle de Noël (510 euros) et le goûter de Noël. Le spectacle de Noël (numéro d'illusion de Mark Enzo), réservé aux enfants de l'école, aura lieu sur l'école, le 7 décembre.
- o Une enveloppe de 600 euros pour financer des transports des sorties scolaires
- o Elle effectue également des investissements en fonction des besoins (dortoir, mobilier, travaux ...).
- o Un budget d'investissement supplémentaire de l'ordre de 1000 euros a été alloué à l'école.
- o La mairie verse également une subvention à la coopérative scolaire de l'ordre de 7 euros par enfant.

BUDGET DE L'ECOLE MATERNELLE 2021 FONCTIONNEMENT

Ecole maternelle	BUDGET 2020			BUDGET 2021		
	Montant unitaire	Nombre en sept 2019	Total	Montant unitaire	Nombre en sept 2020	Total
Attribution par élève	28,3	94	2660,2	30	84	2520
Ramette papier A4	2,8	12	33,6	3.26	12	39.12
Ramette papier A3	6,95	15	104,25	7.92	15	118.8
Transport bus (aller- retour Toulouse), 1 par classe	150	4	600	150	4	600
Spectacle de Noël	510	1	510	510	1	510
<u>Subvention</u> coopérative	7	100	700	7	84	588
Investissement annuel	1000	1	1000	1000	1	1000
MATERNELLE			5608,05			5375.92

- La coopérative :

Le bilan financier de la coopérative est présenté par la mandataire : Nathalie Abella Arago

Le dernier relevé de banque fait apparaître un solde de 3456,68 euros.

Ce compte est alimenté par :

- La subvention de la mairie
- Une contribution de l'AFPEL,
- La vente des photos (la coopérative garde 30 % des sommes récoltées et reverse 70% au photographe).
- Et les dons des familles

La première participation a été demandée aux parents. Les dons s'élèvent à 842 euros.

Une seconde participation sera demandée aux parents autour du mois d'avril. Cette participation n'est pas obligatoire mais sert au fonctionnement de l'école pour l'achat de petits matériels en rapport avec les projets de classe (cuisine liée aux voyages de Loup, costumes pour la fête du printemps...), elle permet de financer des sorties scolaires, la rémunération éventuelle d'intervenants extérieurs, les spectacles, l'achat de livres, l'achat de jeux éducatifs, logiciels, pour la classe, l'école, la motricité ou la cour de récréation. Soit tout ce qui, d'une manière ou d'une autre, nous permet de mener à bien le **projet pédagogique** que nous avons élaboré pour l'année scolaire.

Chaque année, il faut également régler l'adhésion à l'OCCE (194,08 euros pour cette année). Cette adhésion dépend du nombre d'enfants et d'enseignants au sein de l'école. L'association départementale Office Central de la Coopération à l'École de Haute-Garonne fédère 814 coopératives scolaires. L'équipe, propose des formations aux mandataires des coopératives et leur apporte une assistance juridique et comptable tout au long de l'année. Elle vérifie et certifie la gestion de la comptabilité de la coopérative

Merci aux parents, à l'AFPEL et à la mairie pour leur soutien.

Le bilan annuel présente un solde de – 153 €. En effet les dépenses ont été supérieures aux recettes.

Les sorties de l'année sont planifiées en fonction du budget afin qu'aucune participation ne soit redemandée aux parents.

9) Les travaux en cours et à prévoir

- Merci à la mairie pour les différents travaux effectués pendant les vacances :
 - o installations des vidéos projecteurs,
 - o réseau filaire d'accès internet,
 - o installation des films opacifiants dans la classe 1 pour répondre à la nécessité de ne pas pouvoir être observé depuis la rue dans la cadre du PPMS,
 - o retrait des radiateurs hors service dans la salle de motricité,
 - o rajout de la terre autour de la cour
 - o et réparation des grilles de la cour
 - o installation d'une ouverture à distance du portail, par le biais de l'interphone déjà en place, facilite la gestion de l'encadrement des enfants sur le temps ALAE.

Mme Briquet nous tiendra au courant de l'avancée de l'installation d'un panneau indicateur de la position de l'école.

10) ALAE et cantine.

a) cantine

Une commission cantine a eu lieu le 17 septembre. Les comptes rendus de ces réunions sont accessibles sur le site de la mairie.

b) ALAE

L'ALAE est parvenu dès septembre à mettre en place un protocole cohérent entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

Cette année, la fréquentation moyenne des enfants à l'ALAE a légèrement diminué, en lien avec la diminution des effectifs de l'école. Il y a environ 20 enfants le matin, 70 le midi et 35 le soir.

Pour cette première période, l'ALAE a développé peu de projets. La gestion du protocole et de la vie quotidienne prend beaucoup de temps. La séparation des groupes en application du protocole sanitaire est difficile à gérer et concentre l'énergie de l'équipe. Les enfants sont soit sur deux lieux ou dans un même lieu divisé en deux. Cette séparation est souvent difficile à comprendre et à appliquer par certains enfants.

Durant le temps de pause méridienne, les enfants jouent en autonomie avec du matériel mis à disposition et des lieux aménagés.

Avec l'allègement du protocole, la classe 3 sera fractionnée entre le premier et le second service de cantine. Par roulement, les enfants pourront bénéficier du calme du 1^{er} service de cantine, et des activités proposées pour les élèves du 2nd service.

Les projets menés par l'ALAE :

- Participation à la réalisation des dessins pour les objets personnalisés mis en place par l'AFPEL
- Le projet de fabrications de décorations pour le marché de Noël
- Projet autour de l'automne

11) Association AFPEL (activités passées et à venir)

- En Septembre, le vide grenier, pendant la fête du village, a bien fonctionné et a permis de réaliser un bénéfice de 1300 euros.
- Vente d'objets personnalisés avec les dessins des enfants (sacs à tarte, sacs bi-matières, mugs et calendriers ...) est en cours. La commande sera passée la semaine du 15 au 20 novembre pour une distribution prévue le 10 décembre. (date en attente de confirmation).
- Le marché de Noël aura lieu le 17 et le 18 décembre. Il est organisé en collaboration avec l'association du foot et du rugby.
 - o Le vendredi, un goûter sera proposé à la sortie de l'école. L'ALAE fabriquera des objets à vendre, préparera une flash-mob entre 16h30 et 19h ainsi qu'un spectacle d'ombres chinoises. Un marché artisanal sera également organisé.
 - o Samedi : marché artisanal, loisir créatif dans la salle des fêtes, calèche, venue du père Noël, avec photos pour les enfants, un homme-orchestre, une tombola et un repas le soir
 - o Le pass sanitaire pour accéder à la buvette et la restauration sera demandé
 - o Un manège sera offert par la mairie pendant toute la durée des festivités.
- L'AFPEL a pu donner une contribution aux écoles (1000 euros pour l'école maternelle et 2000 euros pour l'élémentaire) et à l'ALAE (350 euros)
- L'assemblée Générale de l'association aura lieu vraisemblablement le 5 décembre. L'association est dans l'attente de réponse pour la mise à disposition d'une salle par la mairie.

Fin du conseil d'école à 18h45